



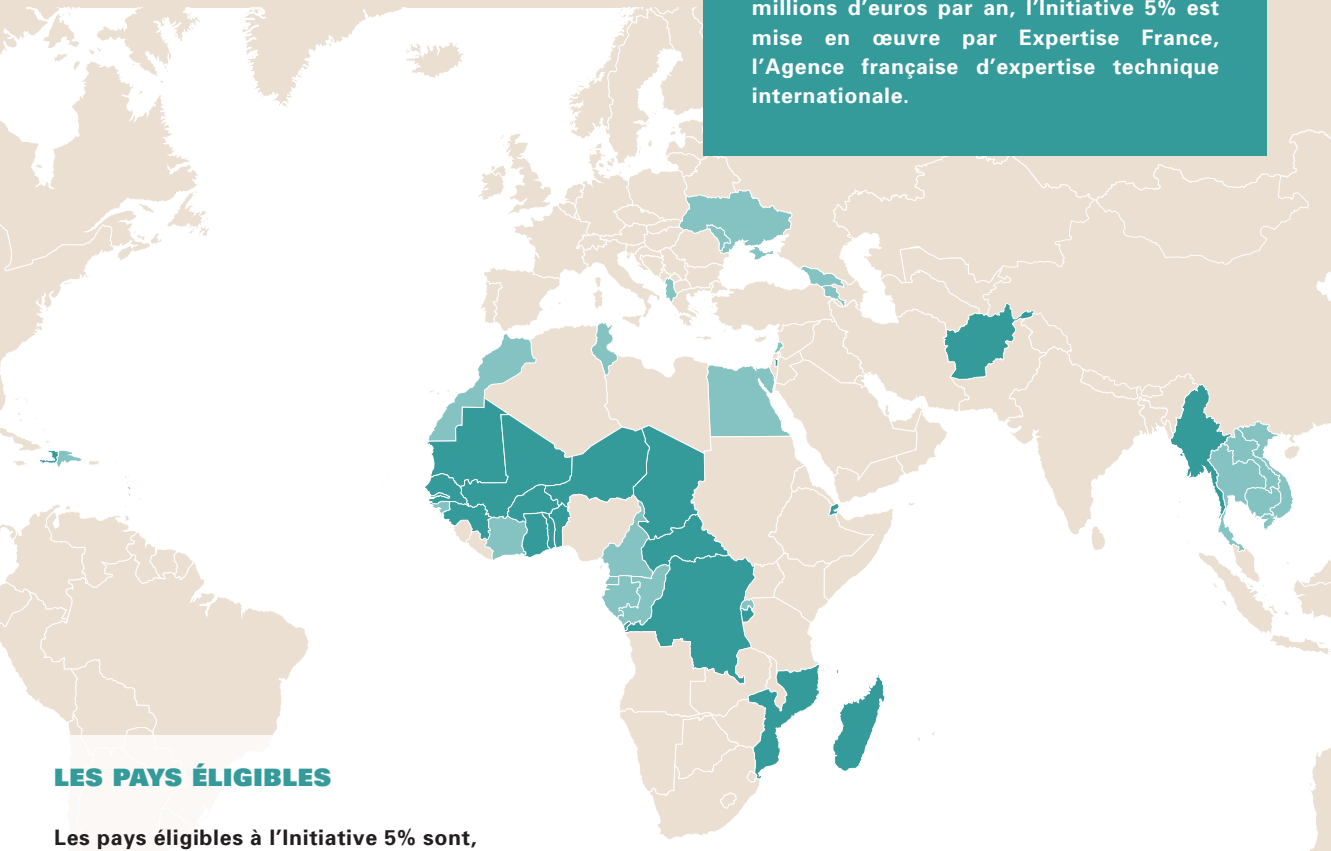
INITIATIVE 5%

SIDA, TUBERCULOSE, PALUDISME

Avec 360 millions d'euros par an, pour la période 2014-2016, la France est le 1^{er} contributeur européen et 2^{ème} contributeur mondial au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Depuis fin 2011, l'Initiative 5%, deuxième modalité de la contribution de la France au Fonds mondial, appuie les pays, notamment francophones, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des subventions allouées par le Fonds mondial.

Dotée d'une enveloppe annuelle de 18 millions d'euros par an, l'Initiative 5% est mise en œuvre par Expertise France, l'Agence française d'expertise technique internationale.



LES PAYS ÉLIGIBLES

Les pays éligibles à l'Initiative 5% sont, parmi les pays éligibles aux subventions du Fonds mondial :

- en cible principale: les pays prioritaires de l'Aide Publique au Développement française et les pays en post-crise (Afghanistan, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Birmanie, Comores, Djibouti, Ghana, Guinée Conakry, Haïti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Territoires palestiniens, Togo)
- et les pays membres et observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

LES GRANDS PRINCIPES DE L'INITIATIVE 5%

- **Complémentarité** avec les subventions du Fonds mondial
- **Mobilisation rapide d'expertise** pour répondre à des besoins ponctuels (Canal 1)
- Orientation à la demande
- Logique de **renforcement des capacités** des bénéficiaires
- **Valorisation de l'expertise** santé francophone

CANAL 1 :

MOBILISER UNE EXPERTISE COURT TERME POUR RÉPONDRE À DES BESOINS PONCTUELS DES PAYS

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Demande exprimée par les pays : par les Instances de coordination nationale (CCM), les bénéficiaires principaux et sous-bénéficiaires de subventions du Fonds mondial, ou tout acteur national de lutte contre les 3 pandémies des pays éligibles.
- Lien avec les programmes du Fonds mondial
- Durée maximum des missions : **12 mois**.
- Les demandes régionales sont recevables si elles sont portées par un pays principal.
- Les missions d'expertise sont mises en œuvre par Expertise France et ses partenaires (Réseau Initiative 5%).
- Toutes les demandes doivent être adressées au Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France (SCAC) du pays demandeur.

**KIT DE DEMANDE DISPONIBLE
SUR LE SITE DE L'INITIATIVE 5%**

EXEMPLES DE MISSIONS POUVANT ÊTRE MISES EN ŒUVRE :

- Appui au dialogue pays
- Appui à la consolidation du plan de gestion des achats et des stocks.
- Formations en biologie médicale, prescription, épidémiologie...
- Renforcement des capacités en gestion financière de subvention.
- Renforcement des capacités des Instances de coordination nationale (CCM).
- Diagnostic sur le fonctionnement d'une subvention (gestion, organisation, suivi-évaluation...).
- En 2014 et 2015 : enquêtes épidémiologiques (d'une durée inférieure à 12 mois).



© Global Fund - John Rae

CANAL 2 :

FINANCER DES PROJETS COMPLÉMENTAIRES DES SUBVENTIONS DU FONDS MONDIAL :

- **Financement par appels à projets (2 appels par an)**
Principes : Complémentarité avec les subventions du Fonds mondial, durée de 2 à 3 ans, logique de partenariat et de renforcement des capacités des acteurs nationaux.

LES THÉMATIQUES PRIORITAIRES

- Gouvernance
- Gestion des approvisionnements et stocks
- Renforcement des systèmes de santé
- Recherche opérationnelle
- Renforcement de la société civile



© Global Fund - Nana Kofi Acquah

Pour plus d'informations :

Expertise France,
Initiative 5%,
73, rue de Vaugirard, 75 006 Paris

<http://www.initiative5pour100.fr>
initiative5pc.ef@expertisefrance.fr
Tél : +33 1 70 82 74 47